

Une petite fille de 9 ans privée de son traitement !

Le cannabis “médicinal” s’impose partout en Europe comme un antidouleur efficace. Partout... sauf en Belgique.

La petite Sofie, 9 ans, de Maasmechelen, faisait jusqu’à 50 crises d’épilepsie par jour. Un véritable enfer... jusqu’à ce que ses parents découvrent un remède “miracle”, en théorie illégal en Belgique, mais qui lui permet depuis trois ans de contrôler sa maladie. La fillette prend une goutte d’huile de cannabis (la molécule CBD) par jour, en combinaison avec les médicaments classiques que lui a prescrits l’UZ de Louvain, et n’a plus eu de crises depuis. Mais il y a un problème. Le “fournisseur”, un Anverso de 64 ans qui produisait l’huile, a été sommé par la justice de cesser son activité. Tout son matériel et son stock ont été saisis par la police. Il risque gros, mais la fillette plus encore: il ne lui reste, dans son petit flacon, que de quoi tenir encore trois semaines. Interrogé par “Het Laatste Nieuws”, Jean-Pierre Voncken, le papa de Sofie, n’a pas mâché ses mots: «Le gouvernement doit réaliser que certains patients sont aidés par le cannabis. Pourquoi notre pays est-il à nouveau à la traîne? Nous nous sentons comme des criminels alors que nous essayons seulement de guérir notre fille...»

EFFICACE CONTRE LA DOULEUR

Si l’huile de cannabis est considérée comme “dangereuse” en Belgique, comment se fait-il que d’autres pays euro-

péens permettent sa commercialisation? Nous avons posé la question au Pr Dominique Lossignol, oncologue, chef de clinique à l’Institut Jules Bordet et spécialiste de la douleur. «Cette situation est tout simplement révoltante, car on connaît très bien l’efficacité thérapeutique du cannabis. Il est absolument faux de dire que l’on ne dispose pas encore de suffisamment de renseignements par rapport aux molécules du cannabis. C’est vrai qu’un médicament peut fonctionner chez une personne et pas chez une autre. En matière de traitement de la douleur, rien n’est efficace à 100%. Même la morphine ne fonctionne pas chez tout le monde. Mais il se fait que, judicieusement prescrit, on a remarqué que le cannabis fonctionnait très bien! Qui plus est, les deux molécules principales du cannabis, le CBD et le THC, non seulement sont efficaces mais ne présentent que peu d’effets secondaires. En tout cas, il n’y a pas de risque d’overdose létale liée au cannabis!» Bonne nouvelle. Mais ne risquerait-on pas d’avoir envie de passer à une drogue plus forte? «Notre cerveau a une certaine propension à vouloir “essayer des choses”, sourit l’oncologue. Mais dans le domaine médical, le risque est quasi nul de se diriger vers un médicament plus puissant. On a eu ce même type de discours avec la morphine, pensant à l’époque que les patients allaient devenir toxicomanes. On a vu que cela

n’a pas été le cas. Evidemment, si l’on consomme du cannabis pour s’éclater le week-end, c’est une autre question qui sort du cadre strict de la médecine. Le cannabis “de la rue”, la marijuana, est produit avec des éléments inconnus ou potentiellement dangereux: des engrais, des fongicides, des antibiotiques, des pesticides... Dans ce cas, vous ne savez pas ce que vous consommez. Ce serait bien plus intelligent d’avoir une législation plus souple, qui légalise le cannabis sous conditions, avec un contrôle de qualité. Au lieu de cela, on ferme hypocritement les yeux sur un dangereux trafic de cannabis récréatif qui se passe au vu et au su de tous et on interdit le cannabis médicinal aux patients qui en auraient besoin!»

DES VERTUS THÉRAPEUTIQUES VARIÉES

Les effets de cette plante ne sont pas nouveaux. Durant l’Antiquité déjà, le cannabis surprenait par ses vertus médicinales en matière de bien-être et de soulagement de la douleur. Son efficacité dans certaines situations cliniques est aujourd’hui reconnue par une grande partie de la communauté scientifique. «Sans nécessairement atteindre 100% d’efficacité, le cannabis agit dans le traitement de

la douleur chronique, liée ou non à un cancer, précise le Pr Lossignol. Il soulage également les nausées, stimule l’appétit, agit contre l’hypertension intraoculaire (le glaucome) dans la maladie de Parkinson et réduit considérablement le nombre de crises dans certains cas d’épilepsies réfractaires, essentiellement chez l’enfant.» Dans les États où il est autorisé, on l’utilise aussi pour lutter contre l’anxiété, l’insomnie, la dépression et la psychose. Dans tous les cas, sa consommation fait baisser celle des médicaments classiques, notamment des antidouleurs. «À Bordet, depuis le début des années 2000, plusieurs études cliniques ont été menées sur les effets du cannabis dans le domaine de la douleur chronique, associée ou non à un cancer, poursuit le médecin. On a travaillé à partir de plants entiers de cannabis, à partir d’extraits (CBD ou THC, seuls ou associés) ou encore de dérivés synthétiques. On a remarqué que les deux molécules les plus efficaces étaient les CBD et les THC, avec un avantage pour le CBD qui procure moins d’effets euphorisants. Mais une chose m’a toujours étonné: je n’ai jamais été entendu par le cabinet d’experts de Madame De Block...» **Myriam Bru.**

Une ministre inflexible

Maggie De Block, la ministre de la Santé publique, est restée inflexible, allant jusqu’à conseiller à la maman de «déménager dans un pays où l’huile de cannabis est légalisée», propos que Maggie De Block dément avoir tenus, même si elle admet que certains enfants pourraient être aidés par ce produit. «L’huile de cannabis reste toutefois très nocive, voire même mortelle pour d’autres, et en

tant que ministre de la Santé publique, il est de mon devoir de protéger tous les enfants et tous les citoyens en général.» Maggie De Block dit attendre des preuves irréfutables de l’innocuité de l’huile de cannabis et de ses effets bénéfiques pour tout le monde. «Ce qui vaut pour tous les médicaments vaut aussi pour l’huile de cannabis. En faire une exception signifierait prendre un énorme risque pour la santé de tous les Belges.» Une affirmation qui fait sourire quand on sait qu’elle s’apprête à autoriser la culture de cannabis au Limbourg... à destination de l’Allemagne! (lire encadré).

Aujourd'hui, seul le cannabis thérapeutique, un spray buccal commercialisé depuis 2016 sous le nom de Sativex, est légalement en vente dans les pharmacies en Belgique. Mais ce médicament, qui permet de traiter rapidement la douleur et la spasticité (spasmes musculaires) des personnes atteintes de sclérose en plaques, ne peut être prescrit (et remboursé) que pour cette indication-là. Il combine les effets du tétrahydrocannabinol (le THC responsable entre autres de l'effet euphorisant) et du cannabidiol. Ce médicament est cependant délivré dans seize autres États européens pour traiter aussi la douleur (notamment les maux de tête) des patients cancéreux ou sidéens. « En Belgique, on entrave la liberté thérapeutique des médecins et celle des citoyens, qui n'ont pas accès aux mêmes soins », estime le P^r Lossignol. D'où l'exode de patients belges qui n'hésitent pas à se rendre en Allemagne ou aux Pays-Bas pour se procurer du cannabis médical. « J'établis des ordonnances pour le Sativex pour certains de mes patients, avoue l'oncologue, ou pour le Bediol et le Bedrocan (produits pharmaceutiques contenant du THC et du CBD). Et ils vont le chercher en Hollande ou paient le prix fort en Belgique. Le voyage est évidemment à leurs risques et périls. S'ils se font arrêter, ils se font arrêter... »

M.B.

Le saviez-vous ?

Notre cerveau produit du cannabis naturel. Il s'agit de substances endogènes (notamment l'anandamide), que le cerveau humain synthétise pour nous conférer une sensation de bien-être. « On voit ainsi que la nature avait déjà "prévu" quelque chose pour réguler notre humeur, notre fatigue et nos nausées... du moins jusqu'à un certain point. Le système endocannabinoïde assure une fonction physiologique majeure. Il est inconcevable qu'on ne puisse pas en tenir compte dans le domaine de la santé », observe le P^r Lossignol.

M.B.

C'est le quotidien "L'Écho" qui l'a annoncé: la société Rendocan se serait vu accorder l'autorisation, par la ministre de la Santé elle-même!, de... produire chaque année 5.000 kg de cannabis thérapeutique. Les plants seraient cultivés sur une parcelle de 15 hectares située à Kinrooi, dans le Limbourg. Dans une interview accordée à nos confrères, l'un des patrons de la société explique que les plans de construction du centre de recherches et de la plantation ont déjà été validés et que les demandes de permis d'exploitation ont été introduites. Il n'y a plus qu'à attendre la modification de la loi sur l'interdiction de la culture du cannabis thérapeutique en Belgique. La société exporterait alors le cannabis en... Allemagne. « Pour les patients belges, ce n'est pas bon, pour les Allemands, si! On se croirait en Bolivie... », ironise le P^r Lossignol, pour le moins stupéfait.

M.B.